

PHILIPPINES

Règlementations minières relatives aux peuples autochtones

La Constitution de 1987 reconnaît et protège les droits des peuples autochtones. L'Etat y est tenu de protéger le droit des communautés culturelles autochtones à leurs terres ancestrales et d'assurer le bien être économique, social et culturel de ces communautés. La constitution indique également que l'Etat doit appliquer le droit coutumier régissant les relations ou les droits liés à la propriété, notamment pour déterminer la propriété et l'étendue des domaines ancestraux. En 1997, le *Republic Act 8371*, plus connu sous le nom de ***Loi sur les droits des peuples autochtones*** stipule que le droit aux domaines ancestraux englobe le droit de propriété, d'exploiter la terre et les ressources naturelles, le droit de demeurer sur les territoires, le droit de recours en cas de déplacement, le droit de règlementer l'entrée de colons migrants et d'organisations, le droit à un air et à une eau salubre, le droit de revendiquer certaines parties des réserves et le droit de résoudre des conflits. Les Philippines n'ont cependant pas ratifié la Convention 169 de l'OIT, même s'ils sont signataires de la Déclaration des droits des peuples autochtones.

Ces lois sont néanmoins mis à mal par les industries minières. Le gouvernement a fait de l'exploitation minière une stratégie de développement, à travers, la Loi 7942 sur l'industrie minière de 1995 (*Mining Act*) et le Décret d'application 270. Cette loi, fortement publicisée vis-à-vis des entreprises étrangères, a été refondue en 2002 et une

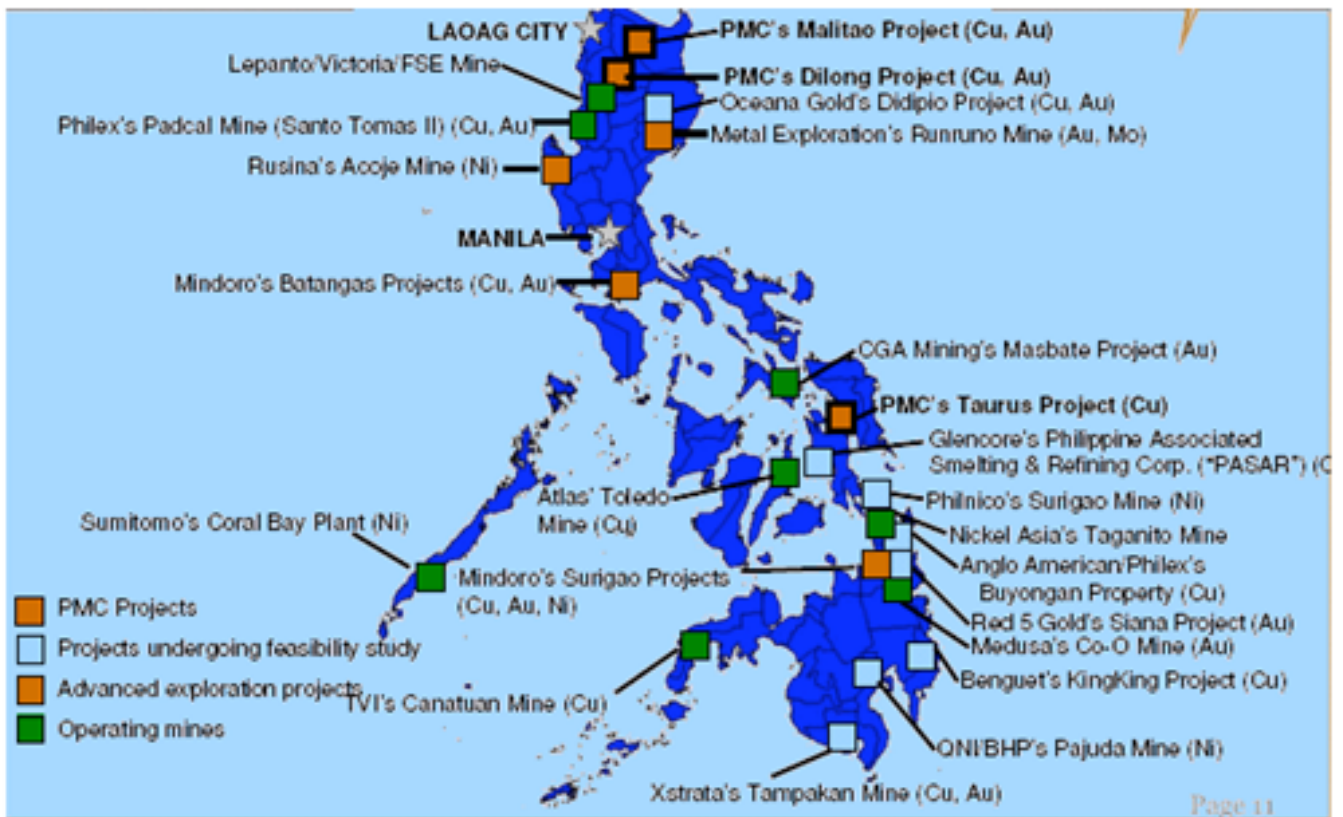
décision de la Cour Suprême en 2004 des Philippines a permis à des entreprises étrangères de posséder et contrôler 100% des sociétés d'exploitation minière locales, éliminant la limite antérieure de 40% imposée à la participation étrangère.

Une grande partie de ces activités d'extraction ont lieu sur des territoires contestés. La Loi sur les mines de 1995 comporte une disposition selon laquelle il ne peut y avoir d'exploitation minière sur les terres ancestrales sans le consentement préalable des peuples autochtones concernés. La loi indique qu'un accord doit être conclu avec les communautés sur le versement de redevances pour les activités minières, définie par modification en 1996, à hauteur d'au moins 1% des revenus générés par la mine.

Or, les avantages, traitements préférentiels accordés aux multinationales, et les procédures d'examen accéléré des candidatures pour l'exploitation, ont favorisé les atteintes aux droits des peuples autochtones, dès lors exposés à toutes sortes de pressions pour obtenir le consentement des communautés et faire taire les opposants.

En 2009, malgré le vote d'un moratoire de 25 ans sur l'exploitation minière à petite échelle, une loi de régulation de l'exploration, du développement et de l'usage rationnel des ressources minières (*House Bill 6342*) a été proposée. L'exploitation minière à grande échelle se poursuit et les leaders militent encore aujourd'hui pour que soit votée cette loi, sans succès pour l'instant. En attendant l'ordonnance Kalikasan permet aux tribunaux de saisir plus rapidement des dossiers environnementaux.

Activités minières aux Philippines en 2010



Global Metals News (2010) (<http://www.cmc-asia.com/analysis/philippines-mining-%E2%80%93-huge-potential-hampered-by-political-and-country-risk/>)

<i>Minerais exploités</i>	
- Argent	- Nickel
- Chromite	- Or
- Cuivre	- Zinc

Sources:

- <http://www.piplinks.org/Alternative+Mining+Bill>
- <http://www.agirpourlesdesc.org/francais/comment-faire-respecter-les-desc/participer-a-la-creation-ou/article/loi-alternative-sur-l-extraction>
- http://www.alyansatigilmina.net/files/HB%206342_0.pdf